



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 FEVRIER 2012

Date de Convocation

08 février 2012

Date d’Affichage

24 février 2012

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	48
- Votants	54
- Représentés	06
- Absents	26

L’an deux mille douze, le dix-sept février à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Étaient présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, ROMEI, COLAS, M.M. CHAPOTOT, SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. GIBERT, D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, Mme ANGELIER, M.M. HOCQUARD, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, PELLE, GIRAULT, POILE, LABADILLE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, MAILIER, FONTAN, TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, LAURENT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, BELTZER, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, Varennes-sur-Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux-sur-Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle-Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy- Rudignon, Thoury-Férottes, Voulx.

Étaient représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. RODRIGUEZ représenté par Mme ANGELIER, M. PIERRE Claude représenté par M. HOCQUARD, M. BLISSON représenté par M. PENOT, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ.

Étaient absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville-Saint-Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. LENOIR (Courcelles-en-Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), Mme PESALOVO (Laval-en-Brie), M. BELLINI (Misy-sur-Yonne), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. SOURIT (Blennes), M. COURTOIS (Flagy), M. BERNIER (Thoury-Férottes).

Étaient absents excusés : M. LEFIER, Mme HURTAULT, M. BATTENDIER, Mme MANGATAYE, Mme DE SAINT LOUP.

Étaient également présents :

- M. CHAPLOT, délégué suppléant de la commune de Bazoches-les-Bray ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves Jégo.

M. JEGO : Mesdames et Messieurs, je vais procéder à l'appel.

(Le Président procède à l'appel)...

Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter notre réunion.

ORDRE DU JOUR

- Vote du budget primitif 2012;
- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

M. JEGO : Vous avez pu voir dans la note, préparée par René Lefier avant ses problèmes de santé, les éléments de ce budget, à savoir une section de Fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 8 358 183,00 € et une section d'Investissement qui s'équilibre aussi en dépenses et en recettes pour 304 717,00 €.

Les opérations sont décrites quant au détail des dépenses que vous trouvez dans la note en page 2. Souhaitez-vous que je vous la lise ?

Mme FONTENAILLE : Oui.

M. JEGO: La balance générale du budget (pages 8 et 9) différencie les opérations réelles des opérations d'ordre tant en Investissement qu'en Fonctionnement.

Cette partie du document budgétaire est essentielle, puisqu'elle concerne la ventilation des propositions de dépenses et recettes dans les deux sections (Fonctionnement et Investissement).

L'instruction M14, pour ce qui concerne le Syndicat, l'oblige à répartir les dépenses et les recettes par article ouvert au niveau le plus fin dans la nomenclature comptable. Le détail apparaît donc aux pages 10 à 14.

Quant au détail des dépenses, nous retrouvons en page 10, les charges à caractère général au chapitre 011 – montant 4 993 890,00 €, l'article 611 regroupe les dépenses de collecte, la collecte sélective, D 3E, le compostage, la collecte des piles sur le même article budgétaire, étant donné que la nouvelle nomenclature M14 ne les scinde pas, et cela oblige le Syndicat évidemment à suivre ces nouvelles instructions. Elles sont donc inscrites pour 4 589 400,00 €. Les primes d'assurances (article 616 – 7 200 €), la documentation générale, et les frais de colloques (article 6182 et 6185) sont inscrits pour des montants respectifs de 3 100,00 € et 2 100,00 €. Les indemnités du Comptable (article 6225 – 1 500 €), les honoraires des techniciens (article 6226 – 120 000,00 €), les fêtes et cérémonies (article 6232 – montant 500,00 €), l'article 6237 – 50 000,00 € concernant différentes impressions et l'article 6238 – 30 200,00 €. Les frais de mission du personnel (article 6256 – 2 700,00 €), les frais d'affranchissement et les frais de télécommunications (article 6261 et 6262 – montants 17 000,00 € et 10 000,00 €), les impôts (article 63512 – montant 8 300,00 €).

Les charges de personnel figurent au chapitre 012 de la même page et sont réparties aux articles 6336 et 6488 pour 343 810,00 €, les autres charges de gestion courante (chapitre 65 – 2 831 800,00 € reprennent les indemnités de fonctions versées aux Président et Vice-présidents, les cotisations de retraite, les frais de mission et formation, et la participation au SYTRADEM. Les charges financières au chapitre 66 – montant 31 497,00 €, les opérations d'ordre telles que la dotation aux amortissements (article 6811 – 96 345,00 €) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023 – montant 51 754,00 €).

Les recettes (page 12), nous retrouvons le remboursement de traitements par le SYTRADEM au SIRMOTOM (article 70848 – 27 300,00 € pour les frais de personnel et l'article 70878 – 32 200,00 € pour les frais d'administration générale), les participations des Communes aux charges du service (à l'article 74741 – 7 068 380,00 € pour les Communautés de Communes et à l'article 74748 – 858 703,00 € pour les autres Communes (sans augmentation du niveau de la TEOM par rapport à l'année dernière, ce qui est à souligner). L'article 752 – Revenus des immeubles : 36 500,00 € correspondent aux remboursements loyers et charges afférentes à la location de nos anciens bureaux, l'article 758 – Produits divers de gestion courante : 5 100,00 €, qui viennent en déduction de l'article 6488 – 12 600,00 €, part employeur (tickets restaurant). Les recettes issues de la participation de la population concernant les nouveaux services : collecte des encombrants, achat de composteurs, collecte des D 3E, recettes de tri et reprise des journaux, etc. sont à l'article 7788 pour un montant de 330 000,00 €. Le total de ces recettes se monte à 8 358 183,00 €, venant ainsi équilibrer les dépenses.

La Section d'Investissement (pages 13 et 14) fait apparaître, dans une vue d'ensemble, les dépenses et recettes par nature.

En page 13 de cette section, nous retrouvons l'article 2051 pour les Concessions et droits similaires : 15 088,00 €, l'article 2135 – Installations générales, agencement, aménagement : 3 963,00 €, l'article 21568 – Autres matériel et outillage d'incendie : 154,00 €, l'article 21578 – Autres matériel et outillage de voirie : 95 216,00 €, l'article 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique : 1 512,00 €, l'article 2183 matériel de bureau : 36 041,00 €, l'article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 4 218,00 €, l'article 2315 – Installations matériel et outillage : 71 771,00 €, l'article 1641 – Remboursement des emprunts en capital : 16 754,00 €, ces dépenses représentent un total de 304 717,00 €.

En recettes page 14, nous avons l'article 10222 – FCTVA : 96 618,00 €, l'article 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 60 000,00 € qui correspondent à la vente de 2 lots sur des parcelles de terrain appartenant au SIRMOTOM, les amortissements des immobilisations (articles 2805 à 28188 pour des montants respectifs de 7 397,00 €, 2 132,00 €, 117,00 €, 76 131,00 €, 1 436,00 €, 5 384,00 € et 3 748,00 €).

Les pages 22 et 23 reprennent le détail des opérations financières en dépenses et en recettes.

Le annexes du Budget sont constituées par l'état de la dette de la page 16 à 20, les amortissements, les méthodes utilisées page 21, les concours susceptibles d'être accordés aux différentes associations (en page 36), l'état du personnel pages 37 à 38, l'état des participations des Communes (page 39). La page finale 40 étant consacrée, comme il se doit, aux signatures des membres présents.

Pour conclure, ce Budget Primitif 2012 représente globalement une augmentation de 0 % de la participation des Communes par rapport à l'an passé.

Compte tenu de ce que je viens de vous exposer, avec détail, précision et j'espère avec une présentation qui vous aura charmés, je vous demande d'en débattre et évidemment de délibérer.

Qui souhaite s'exprimer et qui a des questions à poser sur ce Budget ?

M. CHEREAU : Le matériel informatique est passé de 7 850,00 € à 36 000,00 €, y a-t-il eu un renouvellement ?

Mme ZAIDI : 2012 est l'année du renouvellement de tout le parc informatique pour 7 ans.

M. CHEREAU : Est-ce que le parc le plus vieux a été attribué à quelqu'un ?

Mme ZAIDI : Il n'est attribué à personne car pour l'instant on l'utilise encore !

M. CHEREAU : Aura-t-il une destination ?

Mme ZAIDI : Nous n'y avons pas encore réfléchi. Si vous avez des idées, vous pouvez les soumettre. Cinq imprimantes sont HS. Elles vont aller directement à la déchetterie dans les D 3E. Deux ordinateurs sont HS également. Ils vont y aller aussi. Le reste est du matériel qui a 7 ans, qui rame... S'il peut servir à quelqu'un qui en aura l'utilité, pourquoi pas.

M. JEGO : D'autres questions ?

Une déléguée. – Je suis étonnée par l'augmentation des frais de publication. Ils passent de 30 000,00 € à 50 000,00 €.

Mme ZAIDI : Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, on a une inscription obligatoire qui n'était pas ventilée jusqu'à présent de cette façon-là. Il faut qu'on inscrive 80 000,00 €...

M. JEGO : ...pour toucher les subventions de l'ADEME. C'est une ventilation différente, mais c'est subventionné.

La même déléguée. – Et les frais d'affranchissement qui doublent ?

Mme ZAIDI : Les frais d'affranchissement doublent car environ 2/3 sont refacturés au SYTRADEM, puisque le SIRMOTOM...

M. JEGO : ...fait pour le compte de. Cela devra nous inciter sans doute -mais c'est un autre débat- à aller un jour vers la fusion de tous ces Syndicats... On est remboursé. Il y a des dépenses et des recettes. Il n'y a pas d'augmentation de frais d'envoi de courrier.

D'autres questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

Le Budget Primitif 2012 est donc adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il des questions diverses ? Je n'en vois point.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19 H 15.